



# Municipalité de **Saint-David**

*AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ*

## *AVIS PUBLIC*

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors de la séance tenue le 21 août 2017, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique.*

Ce règlement concernant la sécurité publique porte sur les alarmes non fondées, le colportage, les commerces de prêteur sur gages et de recycleur de métaux, le stationnement, les nuisances ainsi que sur la sécurité, la paix et le bon ordre.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 30 août 2017, jour de sa publication.

**Donné à Saint-David, ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an deux mille dix-sept.**

**Sylvie Letendre, gma  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière**